



# CHARTRE et FONCTIONNEMENT

## aux JARDINS DES JEUNES

90 route de Pré-Marais – 1233 Bernex sous Cressy

### Cible, but et engagements clés :

1. Les Jardins des Jeunes sont ouverts aux jeunes adultes et adolescents de 12 à 28 ans, en études, apprentissage, avec ou sans activité lucrative. Les adolescents de 12 à 17 ans sont accompagnés par la présence sur le terrain d'Elora ou d'un adulte responsable sur place.
2. Les Jardins des Jeunes proposent un terrain de 2000m<sup>2</sup>, découpé en parcelles individuelles de 25m<sup>2</sup> et d'autres parcelles communes, à cultiver de manière biologique, des infrastructures à entretenir ainsi qu'un espace de détente et de partages aux jeunes de la région genevoise. En plus, des ateliers à thèmes, gratuits pour les membres, sont proposés tout au long de l'année.
3. Le but du Jardin des Jeunes est que chaque jeune développe son autonomie individuelle et qu'en groupe ils développent un jardin commun, entretient ses infrastructures ainsi qu'ils assurent des partages communautaires. Les adultes sont là pour les accompagner et les soutenir dans ces processus et à terme ne s'occuperont que des aspects administratifs et comptables (en plus d'assurer une présence pour les mineurs).
4. Afin de garantir l'implication des jeunes pour le projet, chaque nouveau membre s'engage à :
  - payer une cotisation de 240chf par année (dans les 3 mois qui suivent la date d'entrée, une fois payée aucun remboursement n'est possible qu'elles qu'en soient les raisons) OU
  - consacrer au minimum 8 heures par mois pour la communauté en haute saison (début mars à fin octobre). et 4 heures par mois en basse saison (début novembre à fin février)
  - +
  - ce que son jardin personnel soit utilisé et cultivé au minimum pendant toute la haute saison
  - participer à au moins trois assemblées communautaires par année
5. La consommation de drogues récréatives (de synthèse, THC, CBD et leur dérivés) est interdite sur le terrain du Jardin des Jeunes, que ce soit durant le jardinage personnel, engagement communautaire ou pendant les ateliers et événements organisés au jardin. Si cette clause n'est pas respectée, qu'elle qu'en soit la raison, le membre sera exclu de manière immédiate sans remboursement de sa cotisation.

Le souhait du Jardin des Jeunes est de favoriser le lien à la nature et la présence à soi sans aucune substance et de créer un espace sécurisé pour les personnes qui ne consomment pas de drogues.

## **Principes et engagement de jardinage individuel :**

6. Chaque nouveau membre bénéficie d'une parcelle de jardin personnelle de 25 m<sup>2</sup> dont il devient entièrement responsable. Il est amené à la gérer seul ou à plusieurs.
7. Chaque membre doit préparer son jardin personnel au maximum dans les 4 semaines depuis la date de son entrée. Il est libre d'y aménager les infrastructures, d'utiliser les techniques culturales (dans le respect du label bio) et d'y planter les espèces qu'il souhaite (dans les limites légales, du label bio, pas de culture de plantes pour usage de drogues et pas d'arbres de plus de 4 mètres de hauteur).
8. Si un membre ne peut plus utiliser ou cultiver sa parcelle plus de 2 semaines d'affilée, celui-ci est prié de communiquer clairement à la communauté (adultes responsables ou autre membre du Jardins des Jeunes) comment il souhaite se réorganiser ou demande de l'aide à la communauté pour trouver une solution ensemble. S'il y a des empêchements extérieurs de force majeure et qu'aucune solution n'est trouvée, le membre perd la responsabilité de son jardin personnel et celui-ci est mis à disposition pour un autre membre.
9. Si toutes les parcelles individuelles sont occupées et qu'il y a une demande de nouveaux membres, chaque membre peut être sollicité pour accueillir dans la gestion de son jardin personnel des nouveaux jardiniers-ères, qu'il choisira selon ses affinités.

## **Principes et engagement de projet communautaire**

10. Chaque nouveau membre choisit de s'investir en priorité dans un des trois pôles communautaires : jardins communs, infrastructures ou partages humains (voir les détails de chaque pôle sur <https://lesjardinsdesjeunes.ch/>). Il y a un responsable pour chaque pôle. Selon les besoins, les membres peuvent être amenés à s'engager dans un autre pôle.
11. Chaque membre qui choisit de s'engager pour la communauté (8heures par mois en haute saison et 4h par mois en basse saison) peut le faire en s'engager dans un des trois pôles, dans un des jardins personnels d'un autre membre ou en participant à une assemblée de la communauté (2 heures décomptés par assemblée).
12. Les heures supplémentaires engagées au bénéfice de la communauté peuvent être déduites au maximum sur le mois suivant (p.ex si un membre consacre 20heures pour la communauté au mois de mai, il pourra déduire 8h sur le mois de juin mais pas plus). Si un membre ne peut pas assurer son engagement pour la communauté, il s'organise avec les autres membres pour que ses heures d'engagement soient effectuées (à travers des échanges d'heures par exemple).
13. Une assemblée de la communauté est organisée toutes les 4 semaines en haute saison et toutes les 8 semaines en basse saison, en soirée de 18h à 20h30.

## **Respect de tous les êtres vivants :**

14. Chaque membre est tenu de traiter les humains qu'il côtoie avec dignité et respect, que ce soit ceux présent sur le terrain du Jardin des Jeunes ou ceux présents sur les terrains des associations voisines.
15. Chaque membre est tenu de traiter le jardin, la flore et la faune présente sur le terrain ainsi que dans la forêt voisine avec dignité et respect.

## **Respect du matériel et infrastructures en place :**

16. Après chaque utilisation, les outils sont à nettoyer à l'eau avec la brosse à l'entrée du cabanon pour enlever la terre afin qu'ils ne vieillissent pas trop vite. Ils sont ensuite à ranger dans l'armoire à cet effet. Merci de ne laisser aucun outil sur la parcelle après votre départ.
17. Les cadenas pour les brouettes, le cabanon, les serres et le robinet d'eau sont à fermer avant votre départ (avant de partir, toujours vérifier s'il y a d'autres jeunes sur la parcelle pour passer la responsabilité au dernier de ranger les derniers outils et tout fermer).

## **Communication - Relation :**

18. Si un problème relationnel survient entre usagers ou un des organisateurs :
  - a. L'utilisateur essaie de régler la situation par soi-même
  - b. S'il n'y arrive pas il-elle peut contacter un des médiateurs :
    - Eliora Chatillon – Tél : 079 427 33 46 – email : bienvenue@lamaisondeliora.ch
    - Michaël Cid – Tél : 076 616 41 34 – email : michael.cid21@gmail.com
  - c. Si un problème survient avec l'un de nos organisateurs, il est souhaité de prendre contact en priorité avec un des médiateurs et non avec les autres membres. Ceci afin de préserver la bonne entente et la cohésion du groupe.
  - d. Si des projets pour le jardin sont en cours entre plusieurs personnes et une personne ne peut plus s'y investir, y participer ou donner des rendez-vous téléphoniques (hors sms) ou de rencontres de suivi du projet pour des raisons personnelles, elle est priée d'informer dans les 48 heures la personne de référence du projet. Pour ne pas bloquer l'avancée du projet, il sera défini ensemble si elle sort du projet de manière temporaire ou définitive.
19. Des espaces de dialogues à thèmes sont organisés ponctuellement pour échanger autour de sujets qui importent pour les usagers-ères du jardin. Des jeux collaboratifs y sont également partagés.
20. Deux groupes Whatsapp sont constitués l'un pour le jardin et l'autre pour le rucher avec tous les membres qui le souhaitent. Des informations sont envoyées de manière hebdomadaire, ou selon nécessité hors des horaires des études, pour ne pas charger les membres. (à définir)

## **Organisation au jardin maraîcher et verger :**

21. Un calendrier pour :
  - a. Le suivi des plantations (semis, achat des plantes et plantation)
  - b. Soin à apporter au jardin maraîcher, verger, traitements contre prédateurs et maladies
  - c. Arrosages
  - d. Disponibilités et vacances
22. Ces calendriers sont déposés sur en ligne et accessible à tous. Les codes vous seront transmis à l'entrée. A chacun de compléter les informations sur les calendriers de manière autonome.

## **Projet de construction (nouvelles constructions-réparations) :**

23. Un appel à participation est posté sur le groupe, chaque participant s'y inscrit de manière libre selon ses disponibilités.

## **Ateliers transmission de compétences :**

24. Des ateliers à thèmes sont organisés tout au long de la saison pour partager les savoirs et connaissances du jardin, flore, faune et biodiversité. Chaque membre peut y participer, de manière gratuite, merci à chacun de s'inscrire 1 semaine avant au plus tard pour les ateliers, afin de pouvoir bien gérer le nombre des participants.  
Voir le programme sur : <https://lesjardinsdesjeunes.ch/ateliers/>

## **Administration pour les entrées et départs :**

25. Pour devenir un nouveau membre (Entrée), il faut :
  - Compléter un bulletin d'inscription
  - Transmettre 2 photographies (1 format passeport + 1 format libre en situation)
  - Lire, comprendre et signer notre Charte pour concrétiser son engagement
26. En ce qui concerne les départs :
  - Il faut laisser son jardin rangé et qu'il reste au minimum la moitié des cultures plantées pour les suivants.
  - Quel qu'en soit le motif du départ, aucun dédommagement financier ne pourra être demandé pour son investissement en temps ou financier durant sa présence au jardin.
27. Les numéros des cadenas ainsi que le code d'accès aux documents partagés sur Dropbox sont modifiés de manière automatique au départ de chaque membre.

## **Attestation de participation :**

28. Une attestation de participation au projet jardin pourra être délivrée annuellement à la demande du membre, dans la mesure où le membre participe au projet jardin pour un minimum de 8 heures hebdomadaires, chaque semaine de la saison. En dessous de 8h hebdomadaire, il ne sera délivré aucune attestation.

## **Assemblée générale et comité :**

29. Les Jardins des Jeunes est une antenne de l'association faitière La Maison d'Eliora qui offre des services et un accompagnement aux jeunes adultes, aux adolescents et à la famille.

30. La Maison d'Eliora a son propre comité. Les Jardins des Jeunes ont un autre composé des membres de l'organisation du jardin ainsi que de ses membres actifs.

31. Une assemblée générale est organisée une fois par année.

- a. Chaque membre est invité à participer à l'AG
- b. Chaque membre peut voter les points de l'Ordre du Jour ainsi que le renouvellement des membres du Comité du jardin ou leur remplacement lors de démissions. Chaque membre du comité est élu pour une période de quatre ans.

21.03.2026, Le comité organisateur du projet le Jardin des Jeunes

Par ma signature :

- j'atteste avoir lu et compris la Charte et le fonctionnement du Jardin des Jeunes
- je m'engage à respecter et appliquer au mieux tous les points énoncés dans la Charte
- je m'engage à payer une cotisation ou consacrer du temps pour la communauté, point 4
- je m'engage à ne pas consommer de drogues sur le terrain du Jardin des Jeunes, selon les dispositions énoncées aux points 4 et 5 de cette Charte

Date :

Signature :